



Nachlassverträge - Concordats - Concordati

VD

1. Débitrice: **SOLUMAX SARL**, Rue de Lausanne 70,
1110 Morges
2. Concordat confirmé le: 01.10.2015
3. **Remarques:** Par décision du 1er octobre 2015, la présidente
du Tribunal de l'arrondissement de La Côte homologue le
concordat, daté du 24 juin 2015, proposé à ses créanciers chi-
rographaires par SOLUMAX SARL, rue de Lausanne 70, 1110
Morges et désigne en qualité d'exécuteur du concordat M.
Alain Vuffray, agent d'affaires breveté, rue des Alpes 3, 1110
Morges 1.

Tribunal d'arrondissement de La Côte
1260 Nyon

02439003

